ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 23 ET 30 JUIN 1968

1[re] Circonscription de la Corse : AJACCIO-CALVI

UNION POUR LA DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE

ÉLECTEURS, ÉLECTRICES,

La France sort à grand peine de l'épreuve que lui ont imposée ceux qui, politiciens en mal de revanche, et dirigeants communistes poursuivant leur plan de conquête du pouvoir, ont politisé à des fins subversives la crise de l'Université et le malaise social.

La Corse elle-même, toujours si vulnérable à tout arrêt des transports maritimes et aériens, et par ailleurs si attentive à tout ce qui touche à l'Enseignement, en a subi rudement le contre-coup et payé chèrement les conséquences. Encore le pire a-t-il pu être évité, grâce à l'action énergique de ses députés U.D. V[me] République, puisque — fait unique dans les tristes annales des grèves maritimes — des transports de remplacement, assurant à tout le moins la continuité du ravitaillement, étaient mis en place quarante-huit heures à peine après l'arrêt des transports normaux.

Atavíquement attachés aux libertés fondamentales, hostiles d'instinct à la violence collective et à l'anarchie, nos compatriotes se sont scandalisés des excès des uns et des complots impudents des autres, lesquels visaient ni plus ni moins qu'à contraindre les pouvoirs légalement constitués de la République à se démettre, pour ouvrir la voie à une dictature communiste ou à un nihilisme révolutionnaire encore plus désastreux.

En parfait accord avec mon collègue Jean-Paul de ROCCA-SERRA, je vous ai, quant à moi, fait connaître, tout au long de la crise, mon sentiment sur ses causes, son évolution et le dénouement que je souhaitais. Dans le même temps où se commettaient de détestables excès, tels que la profanation du tombeau de l'Inconnu, la lacération de notre emblème national et la triste exhibition du drapeau noir de l'anarchie, sans parler d'atteintes graves à la liberté du travail, ceux qui sont aujourd'hui nos adversaires, attendant sans doute de voir comment « tout cela allait tourner », se cantonnaient dans un silence complice.

L'occasion vous sera donnée le 23 Juin de choisir, par les voies légales du suffrage universel, entre les candidats du progrès dans la paix civile et la liberté, ceux du communisme et ceux enfin de ce clan insulaire, conservateur et oppresseur, qui se prétend la gauche, aujourd'hui alliés et demain otages du Parti Communiste.

Jamais une élection législative n'aura été si décisive. Jamais aussi les options proposées à votre choix n'auront été aussi claires.

Conscients des exigences fondamentales de notre temps, nous entendons, Jean ORABONA et moi, qu'il y soit satisfait grâce à la **participation** active des citoyens. Les événements de ces dernières semaines, si détestables qu'ils aient été à certains égards, ont fait apparaître une aspiration confuse à un renouvellement profond de notre société, dans ses structures et dans son âme ; elle est légitime et doit être entendue.

Nous voulons donc que soient poursuivies, ou entreprises, les grandes réformes nécessaires pour faire participer tous les Français aux décisions, parfois si difficiles à prendre, lorsqu'il s'agit de maintenir dans la voie du progrès un grand pays moderne en pleine mutation ; mais nous pensons que ces réformes ne pourront se faire que dans l'**ordre** et dans la **légalité,** dont tous nos adversaires ont cru un moment pouvoir impunément sortir.

Il est vital pour la Nation qu'une majorité importante et cohérente se dégage des prochaines élections. Cette majorité, nous voudrions qu'elle puisse s'élargir rapidement à tous les hommes de progrès, dès lors qu'ils auraient opté pour la **stabilité** et **l'autorité de l'Etat** et répudié toute alliance avec le Parti Communiste.

Partisans convaincus de la réconciliation des Français, nous souhaitons ardemment que **l'amnistie,** déjà très largement réalisée, devienne bientôt totale, effaçant ainsi les ultimes séquelles du problème algérien dont nos compatriotes **rapatriés** furent les principales victimes. Grâce à leur courage et à leur compétence professionnelle, ainsi qu'à l'aide importante qu'ils ont déjà reçue de l'Etat, ils ont joué un rôle décisif dans le renouveau économique de notre Ile. Ils devraient pouvoir bénéficier rapidement d'une **indemnisation**, qui si elle devait être liée, par un mécanisme approprié, à un réinvestissement productif des indemnités versées, constituerait un stimulant pour l'activité économique de la Corse.

Or, précisément pour notre Corse, **le seul vrai problème est celui de la transformation et de la promotion de son économie.** Certes, ainsi que nous l'écrivions en Mars 1967, la réalisation d'un tel objectif « serait grandement facilitée par la mise en place de structures administratives tenant compte des particularités locales ».

Or, les positions prises par le Général De Gaulle en Mars 1968 à Lyon, et encore ces jours derniers, ont largement ouvert la voie à une prise en considération authentique — et pas seulement au regard de la terminologie ! — des réalités régionales.

Nous nous préoccuperons donc de définir — en liaison avec tous les éléments représentatifs de l'Ile — les grandes lignes d'**un statut spécial pour la Corse**, conçu de telle sorte que le droit et les réalités coïncident enfin.

Nous améliorerons **le statut fiscal particulier** qui, dans notre esprit, n'est qu'une étape, nécessaire certes, mais pas suffisante, dans la lutte de tous les Corses contre le handicap de l'insularité. Nous nous inspirerons à la fois du régime fiscal des Départements d'Outre-Mer, très favorable aux investissements, ainsi que de l'action que mène en faveur des régions déshéritées d'Italie la Caisse « del Mezzogiorno ».

Considérant que le tourisme et l'agriculture constituent les principales ressources de la Corse, nous poursuivrons notre action en leur faveur. Pour **le tourisme,** nous veillerons à ce que les efforts, déjà importants, accomplis par l'Etat pour son développement soient encore intensifiés.

Nous nous préoccuperons d'améliorer les liaisons maritimes et aériennes entre le Continent, l'étranger et la Corse, en n'hésitant pas à abroger — lorsque cela sera légalement possible — le privilège du pavillon.

L'hôtellerie constitue, grâce, pour une large part, à des initiatives locales méritoires, un secteur en expansion.

En sa faveur, nous avons obtenu :

— que la Corse figure au nombre des départements appelés à bénéficier de la prime spéciale d'équipement hôtelier qui va être instituée très prochainement, avec effet au 1er Juillet 1967 ;

— qu'un Centre professionnel de formation aux métiers de l'hôtellerie soit créé à l'Ile-Rousse ;

— qu'une section hôtelière, pouvant recevoir 90 stagiaires, soit annexée au C.E.T. de Jeunes Filles d'Ajaccio.

Nous demanderons que les hôteliers, principales victimes de la grève, puissent bénéficier libéralement des mesures déjà envisagées par le Gouvernement pour venir en aide aux affaires les plus touchées.

Nous poursuivrons notre action en faveur du développement du **réseau routier,** de l'aménagement de **ports de plaisance** et de la création de la station de sports d'hiver du Renoso.

Pour **l'agriculture,** nous avons pu faire augmenter sensiblement les crédits mis à la disposition de la SOMIVAC. Il nous faudra obtenir à l'avenir qu'elle veuille bien étendre son action bénéfique à la « Corse de l'intérieur », au profit de laquelle nous avons pu faire allouer des crédits d'étude et de démarrage, intéressant la région de Calenzana et la Vallée du Taravo. Les crédits nécessaires à la construction du barrage de Regino en Balagne ont, par ailleurs, été dégagés.

Nous veillerons à ce que les **viticulteurs** de Balagne, de la Cinarca et des environs d'Ajaccio bénéficient rapidement pour leurs vins de l'appellation « délimité de qualité supérieure », qui fera mieux vendre leurs produits et valorisera leurs vignobles.

Les éleveurs, en faveur desquels nous sommes intervenus en Conseil Général, voudraient voir revaloriser leur production laitière et améliorer les conditions de leur exploitation par l'octroi d'aides spécifiques ; nous nous efforcerons de les aider dans leurs démarches.

L'équipement scolaire continuera de retenir particulièrement notre attention. En deux ans, plus de 30 classes et deux C.E.S. (dont un de 900 places) auront été construits à Ajaccio, un C.E.G. aura été construit à Calvi et un autre à Ile-Rousse. Un C.E.G. devra être prochainement construit à Sainte-Marie-Sicché. Pour les **étudiants** Corses, nous nous efforcerons de faire améliorer encore le régime des bourses et celui de l'hébergement dans les cités universitaires dont ils bénéficient, en attendant que puissent être créés à Ajaccio d'autres classes préparatoires aux grandes écoles voire, ultérieurement, des établissements d'enseignement supérieur.

L'équipement général de la Corse, victime de près d'un siècle d'immobilisme, comporte encore, bien qu'il se soit sensiblement amélioré au cours des dernières années, de graves lacunes. Cela tient certes à l'insuffisance des crédits mis à la disposition de l'île mais aussi, et au fur et à mesure que ces crédits augmentent, à la faiblesse de son encadrement administratif et technique ainsi, peut-être, qu'à un émiettement excessif des structures administratives. Nous poursuivrons nos efforts pour qu'il y soit porté remède.

Le Gouvernement, mieux informé des données des problèmes qui se posent à la Corse, tant par l'action de la mission interministérielle que par les interventions des députés à l'Assemblée comme auprès des Ministres, a entrepris d'apporter à la Corse, ainsi que l'a déclaré récemment à Ajaccio le Premier Ministre, « les moyens d'une existence digne et ceux de surmonter les désavantages de sa situation insulaire ».

Son action — qui s'est marquée cette année par l'octroi, consécutif à la venue en Corse du Ministre chargé de l'Aménagement du territoire, de crédits supplémentaires de 1 milliard 600 millions d'anciens francs, venant s'ajouter aux crédits normaux alloués par le canal de la Région et à ceux dont sera doté le Fonds Spécial d'Equipement de la Corse — a déjà porté ses fruits ; il n'est pour s'en convaincre que de regarder autour de soi le nombre de chantiers de toute nature ouverts ici et là.

Un effort important est en cours auquel les Corses, de plus en plus nombreux et conscients de sa portée pour l'avenir de leurs enfants, prennent une large part. C'est nier l'évidence que de le contester ; mais ce serait nier la nécessité impérieuse de son accélération, que de s'en contenter.

C'est parce que, tout en y participant avec foi nous ne nous en contentons pas, que nous vous demandons de nous confirmer votre confiance.

CANDIDAT :

Jean BOZZI

Préfet,
Conseiller Général de la Corse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Croix de la Valeur Militaire.

SUPPLÉANT :

Docteur Jean ORABONA

Ancien Député,
Maire et Conseiller Général de Calvi,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Croix de Guerre.

Imp. Daroux-Ajacc.